



Communiqué de presse 28 septembre 2026

Irish Ferries menacée de poursuites judiciaires pour faire cesser le transport « illégal » de veaux non sevrés

Après quatre jours de manifestations dans plusieurs ports européens, Irish Ferries, dernier transporteur maritime de veaux non sevrés entre l'Irlande et l'Europe continentale, s'expose à une action en justice que pourraient initier plusieurs ONG de protection animale.

Une mise en demeure a été adressée aujourd'hui 28 septembre à Irish Ferries pour des manquements présumés à la réglementation sur le bien-être animal lors du transport de veaux non sevrés entre l'Irlande et la France.

Envoyée au nom de CIWF France, QUATRE PATTES et WELFARM, cette mise en demeure dénonce des pratiques de transport qui ne respecteraient pas les exigences européennes relatives à l'alimentation des veaux non sevrés, prévues pour protéger ces jeunes animaux. Les ONG demandent à la compagnie maritime de mettre fin à sa participation à ce commerce. Irish Ferries dispose désormais de quinze jours pour répondre avant que d'éventuelles poursuites judiciaires ne soient envisagées.

Parallèlement, les ONG ont écrit à la Commission européenne pour lui demander de veiller à l'application pleine et entière de la législation sur le bien-être animal et d'engager une procédure d'infraction contre l'Irlande pour avoir autorisé ces transports de veaux non sevrés vers la France.

Cette année, plus de 160 000 veaux, parfois âgés de seulement deux semaines, ont été expédiés d'Irlande vers la France à bord de ferries rouliers (ro-ro), avant d'être

transportés par route pour être engraisés puis abattus. Lorsqu'ils arrivent en France, ces veaux ont déjà subi plusieurs heures de transport routier et environ 18 heures de traversée maritime sans être nourris. Cette situation constitue une infraction au Règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport.

Irish Ferries fait figure d'exception puisqu'il s'agit désormais du dernier opérateur transportant des animaux vivants entre l'Irlande et l'Europe continentale, après les [retraits récents de Stena Line et de Brittany Ferries](#). Cette dernière a cessé le transport d'animaux vivants au début du mois, à la suite d'une campagne de pression publique menée conjointement par des ONG irlandaises, françaises et britanniques.

Cette mise en demeure intervient alors que quatre jours d'actions se déroulent dans plusieurs ports du Royaume-Uni, d'Irlande et de France. Aux côtés de CIWF France, du réseau QUATRE PATTES et WELFARM, les organisations Ethical Farming Ireland, OABA, East Kent Animal Action et Merseyside Animal Rights appellent Irish Ferries à « mettre fin à cette cruauté ». En parallèle, plus de 70 000 citoyens européens ont contacté le service client d'Irish Ferries pour dénoncer cette pratique.

Cette initiative des associations de protection animale intervient peu après [l'annonce majeure de l'autorité néerlandaise](#) de sécurité alimentaire et des produits de consommation (NVWA), qui a indiqué plus tôt ce mois-ci qu'elle infligerait des amendes allant jusqu'à 27 000 euros aux entreprises de transport routier ne respectant pas les intervalles prévus par la réglementation pour nourrir les jeunes veaux en provenance d'Irlande. Cette décision montre que les autorités compétentes peuvent et doivent agir face au non-respect persistant des exigences européennes en matière d'alimentation des veaux.

Déclarations

Yvan Savy, directeur de CIWF France, a déclaré :

« Plus de 160 000 veaux non sevrés arrivent chaque année en France après des trajets éprouvants qui soulèvent de sérieuses inquiétudes quant au respect des règles européennes relatives au bien-être animal pendant le transport. Après ces longues traversées maritimes stressantes, les camions poursuivent leur route à travers la France vers des pays comme la Pologne, les Pays-Bas ou l'Espagne. Alors que la pression publique s'intensifie et que d'autres compagnies maritimes se retirent de ce commerce, Irish Ferries ne devrait pas faciliter des transports qui enfreignent la loi. »

Stéphane Boissavy, responsable Campagnes, Plaidoyer et Affaires juridiques de WELFARM, a déclaré :

« Ces trajets exposent de jeunes veaux particulièrement vulnérables à la faim, à l'épuisement et au stress à un âge où ils nécessitent une protection spécifique. L'obligation de nourrir les veaux non sevrés n'est pas respectée pendant la traversée assurée par Irish Ferries. L'entreprise a la responsabilité de veiller au respect de la législation sur le bien-être animal et de cesser de soutenir un commerce qui engendre des souffrances évitables. »

Nikita Bachelard, responsable des programmes de QUATRE PATTES, a déclaré :

« Alors que l'opposition du public aux transports d'animaux vivants ne cesse de croître, que les Pays-Bas introduisent des amendes et que d'autres compagnies comme Brittany Ferries abandonnent cette activité, Irish Ferries ne peut plus ignorer ces évolutions. Les citoyens souhaitent de meilleures conditions pour les animaux d'élevage. »

Jimmy Gouedard, directeur adjoint de l'O.A.B.A, a déclaré :

“ Les avis scientifiques convergent aujourd'hui pour affirmer que les veaux non-sevrés sont particulièrement vulnérables et ne devraient pas être soumis à des transports prolongés et sans alimentation. Il est indispensable que les États membres sanctionnent fermement les entreprises de transport qui ne respectent pas la réglementation, comme semble le faire Irish Ferries. Au-delà de la sanction, la réglementation elle-même doit être renforcée pour intégrer ces recommandations scientifiques et prévoir des mécanismes de contrôle et des sanctions plus importants”

Notes aux rédacteurs

Mobilisation lundi 28 septembre au Port de Calais, au croisement de l'avenue du Mérite maritime et de l'avenue Antoine Nicolas Magret, de 12h à 15h30. Organisations mobilisées : CIWF France, OABA, Quatre Pattes, Welfarm

Contacts presse

CIWF France : Laetitia Dinault, responsable communication et médias - laetitia.dinault@ciwf.fr - 06 26 07 55 43

QUATRE PATTES : Jean Mattei, chargé des relations presse - jean.mattei@quatre-pattes.org - 07 65 78 88 24

Welfarm : Stéphane Boissavy, responsable du Pôle campagnes, plaidoyer et affaires Juridiques - stephane.boissavy@welfarm.fr - 06 32 30 29 46

OABA : Jimmy Gouedard, adjoint du directeur - j.gouedard@oaba.fr - 06 29 95 24 86
Malika Bêche Capelli, chargée de relations presse - m.beche-capelli@giesbert-mandin.fr - 06 47 27 74 29